



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

calcul des pensions

Question écrite n° 46312

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur sa proposition, récemment exprimée dans le cadre d'un entretien relatif à l'avenir des régimes de retraite, tendant à réintégrer une partie des primes dans le calcul des pensions des fonctionnaires. Selon les estimations des spécialistes, le montant des retraites des fonctionnaires (hors collectivités locales) s'élève à 170 milliards de francs, dont 84 % sont financés par l'Etat. Or les primes représentent, en moyenne, 17 % des traitements. Leur réintégration dans l'assiette des cotisations engendrerait donc une dépense supplémentaire de plus de 24 milliards de francs par an. Il lui demande si des estimations financières ont été faites quant à sa proposition.

Texte de la réponse

Dans le cadre du pacte sur les retraites qu'il a proposé aux fonctionnaires, le Premier ministre a précisé qu'il pourrait être envisagé de prendre en compte en contrepartie d'un allongement de la durée de cotisation, une partie des primes dans le calcul des retraites. Selon des règles à définir, il est en effet possible d'envisager les modalités techniques d'une prise en compte progressive d'une partie des primes qui, parallèlement à un élargissement de l'assiette des cotisations et, éventuellement, à un effort contributif spécifique, n'aggraverait pas à long terme la situation du régime spécial des fonctionnaires. Une telle opération ne pourrait s'effectuer que dans des conditions qui respecteraient le principe d'équité entre agents et la logique de la grille des classifications et des rémunérations. Il convient de préciser que les travaux du conseil d'orientation des retraites, créé pour suivre l'évolution des régimes et proposer des mesures susceptibles d'assurer leur équilibre à long terme, ainsi que les concertations avec les partenaires sociaux, doivent permettre de dégager progressivement un consensus sur la question de l'avenir des retraites. Le Premier ministre a, en effet, annoncé, le 21 mars dernier, qu'il n'entendait pas imposer une solution et que la concertation devait être la règle.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46312

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2000, page 2961

Réponse publiée le : 11 septembre 2000, page 5272